



AVIS DE RÉCLAMATION

Formulaire du réclamant

VEUILLEZ PRENDRE CONNAISSANCE DU CONSENTEMENT CI-BAS

Nous vous invitons à prendre connaissance du Guide du réclamant avant de remplir le présent formulaire

I . Renseignements sur le réclamant

Nom : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Téléphone résidence : (_____) ____-_____ Téléphone bureau : (_____) ____-_____

Adresse électronique : _____

II. Renseignements sur l'avocat visé par la réclamation

Nom: _____

Nom du cabinet (s'il y a lieu) : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Téléphone bureau : (_____) ____-____ Adresse électronique: _____

S'agit-il de : Votre avocat L'avocat d'une autre personne P (Dans ce cas, passez à la question III 3) :

III. Renseignements sur la réclamation

1. Date de la première consultation avec l'avocat :

2. Pourquoi avez-vous consulté l'avocat et que lui avez-vous demandé de faire?

3. À quelle date avez-vous constaté une erreur, faute ou omission de l'avocat?

4. Quelle erreur, faute ou omission reprochez-vous à l'avocat?

Joignez tout document que vous jugez pertinent pour appuyer la réclamation.

5. Décrivez les dommages subis :

6. Détail des montants réclamés :

Veuillez noter que les remboursements d'honoraires ne sont pas couverts par le contrat d'assurance émis par le Fonds d'assurance

Joignez tout document qui, selon vous, justifie les dommages et/ou les montants réclamés

Veuillez noter que nous enverrons copie de tout document obtenu ainsi que l'avis du réclamant complété à l'assuré

Signature _____

Date _____

Veuillez enregistrer le présent formulaire, le compléter, l'imprimer, le signer et le transmettre (avec les documents pertinents) au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec :

par télécopieur au **514 954-3454** ou

par courriel à : **assuranceresponsabilite@farpbq.ca** ou

par la poste à l'attention de :

**La directrice des affaires d'assurance
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle
du Barreau du Québec
445, boulevard Saint-Laurent, bureau 300
Montréal (Québec) H2Y 3T8**

CONSENTEMENT

Dans le cadre de votre avis de réclamation, le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle des avocats du Québec (ci-après, le « **Fonds d'assurance** »), doit recueillir, utiliser, communiquer et traiter les renseignements personnels pour les fins suivantes :

- Confirmer votre identité, vérifier l'exactitude des renseignements personnels et les mettre à jour le cas échéant ;
- Communiquer avec vous dans le cadre des activités d'assurance ;
 - *Analyser la réclamation et apprécier les risques* ;
 - *Assurer la défense des assurés du Fonds d'assurance et la résolution des conflits*
- Traiter les demandes et gérer les dossiers ;
- Se conformer aux exigences légales et réglementaires.

Vos droits à l'égard de vos renseignements personnels

Vous pouvez à tout moment demander l'accès ou la rectification de vos renseignements personnels, nous poser des questions sur la manière dont sont traités vos renseignements personnels ou encore déposer une plainte relativement aux traitements qui sont faits avec vos renseignements personnels en écrivant à l'adresse courriel suivante : vieprivee@barreau.qc.ca

Veuillez noter que l'utilisation des renseignements personnels est restreinte à ce qui est strictement nécessaire à nos activités. Dès lors, le retrait de votre consentement entraînerait une impossibilité d'agir dans le cadre de votre réclamation.

Communications de vos renseignements personnels

Pour les fins énoncées ci-dessus, le Fonds d'assurance peut être amené à communiquer vos renseignements personnels à des tiers, des fournisseurs de services (comptabilité et service juridique), des prestataires de solution technologiques, ainsi qu'à des organismes affiliés, notamment le Syndic du Barreau et le Comité de l'inspection professionnelle conformément à la loi.

Vos renseignements personnels sont généralement conservés au Québec. Il est toutefois possible que la communication de vos renseignements personnels à certains fournisseurs entraîne le transfert de ceux-ci hors du Québec. Dans de tels cas, le Fonds d'assurance s'assurera au préalable que les fournisseurs soient tenus d'assurer une protection adéquate de vos renseignements personnels.

Pour en savoir plus sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, nous vous invitons à consulter la Politique de protection des renseignements personnels du Barreau.